

**Objet : Délégation de fonctions à un adjoint au maire – Finances et numérique**

**Le MAIRE DE SAINT-BERNARD**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-23,

VU la délibération du 30 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire au terme de l'article L. 2122-22 du CGCT un certain nombre de ses compétences,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 ;

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Eric MAISONNEUVE en qualité de troisième adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,

**Considérant** la nécessité pour la bonne administration de l'activité communale, et du service des finances communales et du numérique, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à M. Eric MAISONNEUVE, troisième Adjoint au Maire.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric MAISONNEUVE, Adjoint au Maire, est délégué aux finances et au numérique. A ce titre, il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux finances et au numérique.

**ARTICLE 2** – Délégation permanente est également donnée à Monsieur Eric MAISONNEUVE, adjoint au maire, à l'effet de signer les documents concernant les finances et le nuémrique (titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux), et tous les courriers qui y sont relatifs. Il pourra d'autre part légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**ARTICLE 3** – Madame la secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé, et transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain. Une copie sera adressée à M. le Trésorier.

Fait à SAINT –BERNARD le 31 mars 2026

**Le Maire, Bélanda TERACOL**

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 01/04/2026

Notification du

Signature de l'intéressé :



Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20260331-A2026\_060-AR  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026